

ARRETE MUNICIPAL n°A20251104-511

Service	Affaires générales
Type	Autorisation d'ouverture de débit de boissons temporaire
Matière	6.1 Libertés publiques et pouvoirs de police - police municipale
Objet	Bourse aux jouets
Date	Dimanche 16 novembre 2025 de 7 h 30 à 17 h 30
Lieu	Salle polyvalente d'Ussel
Demandeur	Mr Alain JUNISSON – Président de l'association Les Possibles

Le Maire d'Ussel,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.3334-2, L.3335-4 et L.3342-1 interdisant la vente d'alcool à des mineurs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°19-2021-12-30-00001 du 30 décembre 2021 réglementant la police administrative des débits de boissons, restaurants, discothèques et autres établissements recevant du public dans le département de la Corrèze ;
- Vu la demande, en date du 4 novembre 2025, présentée par Mr Alain JUNISSON - Président de l'association Les Possibles

Arrête,

Article 1 : Mr Alain JUNISSON – Président de l'association Les Possibles est autorisé à ouvrir une buvette de 3^{ème} catégorie le dimanche 16 novembre 2025 de 7 h 30 à 17 h 30, à la salle polyvalente d'Ussel.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le commandant de police, chef de la circonscription de sécurité publique d'Ussel ;
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'Ussel ;
- Mr Alain JUNISSON – Président de l'association les Possibles ;

Fait à Ussel, le 4 novembre 2025.

Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze,



Christophe ARFEUILLE

Certifié exécutoire suite à :
Mise en ligne le : 07/11/2025
Notification le :